



**l'Assurance  
Maladie**

**RISQUES PROFESSIONNELS**

Agir ensemble, protéger chacun

# BASCULE DE LA DAT DANS LE COMPTE ENTREPRISE

EVOLUTIONS ET PERSPECTIVES

CPAM CHARENTE

05/06/2025

# 01

## QUELQUES RAPPELS REGLEMENTAIRES

# DÉFINITIONS

## ACCIDENT DU TRAVAIL

- Accident survenu, **par le fait ou à l'occasion du travail**, à un salarié, **pour quelque cause** et en **quelque lieu** que ce soit. Il peut survenir durant une mission, confiée au salarié.

## ACCIDENT DE TRAJET

- Accident survenu **sur le trajet direct entre le domicile et le lieu de travail, ou encore entre le lieu de travail et le lieu de restauration habituel.**

**Existence d'une présomption** : tout accident survenu au temps et au lieu du travail est présumé d'origine professionnelle.

## QUELLES OBLIGATIONS POUR L'EMPLOYEUR ?

### Déclaration sous 48 heures par l'employeur dès qu'il a connaissance de l'accident

L'employeur ne peut refuser de déclarer un accident, même s'il estime qu'il n'a pas de lien avec le travail. Dans ce cas, il peut émettre des **réserves motivées** sur le caractère professionnel de l'accident soit dès la déclaration, soit dans un délai maximum de 10 jours.

### Pour tous les salariés de l'entreprise

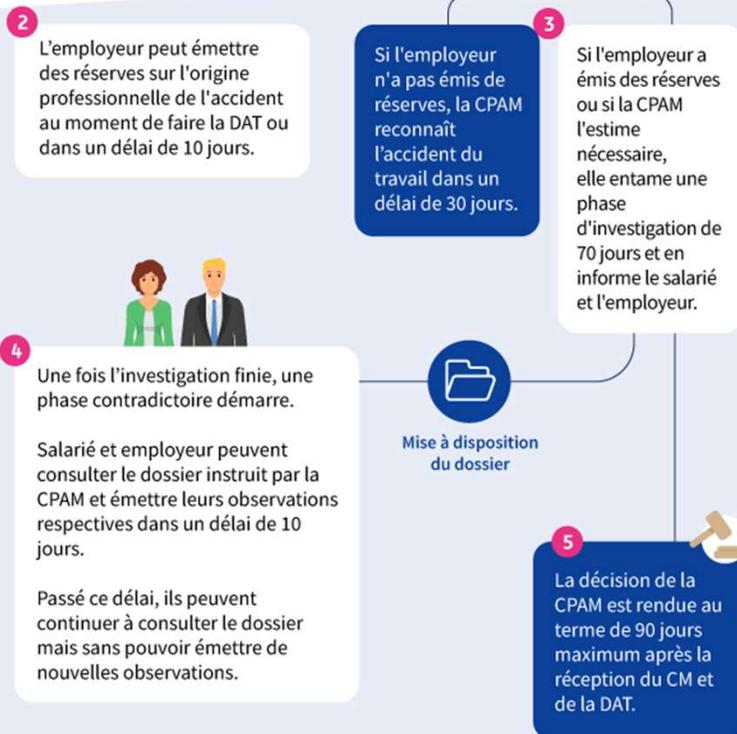
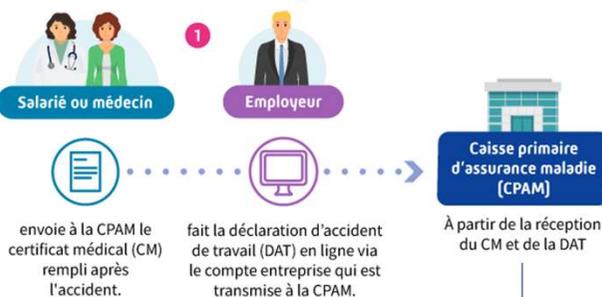
quel que soit le lieu d'exercice de l'activité

quelle que soit la nature de leur contrat de travail

# LA PROCÉDURE EN RÉSUMÉ

## L'essentiel

### Comment se déroule la reconnaissance d'un accident du travail ou de trajet ?



Une infographie complète est disponible sur [ameli.fr/entreprise](http://ameli.fr/entreprise)

Délai total pour une demande de reconnaissance d'un accident du travail ou de trajet

- Accident sans contestation par l'employeur ou vérifications à la demande de la CPAM : 1 mois ;
- Accident suivi d'une investigation par la CPAM : 3 mois.



### Les avantages du questionnaire risques professionnels en ligne !

Avec le service en ligne questionnaires-risquepro.ameli.fr, salarié et employeur reçoivent leurs identifiants dès le début de la procédure pour :

- ✓ répondre au questionnaire envoyé par la CPAM ;
- ✓ consulter le dossier ;
- ✓ faire leurs observations ;
- ✓ télécharger le dossier.

Tout au long de l'instruction du dossier, ils bénéficient de rappels sur les échéances et sont informés le jour même de toute nouvelle observation faite sur le dossier.

## COMMENT EFFECTUER CETTE DÉCLARATION ?

**En ligne** sur le portail net-entreprises.fr



- mieux renseignée ce qui limite les erreurs et les délais
- plus complète : possibilité de joindre des pièces (photos) et d'émettre des réserves
- moins onéreuse, car pas d'envoi de recommandé
- plus sécurisée dans les échanges
- plus vertueuse pour le salarié à qui vous remettez la feuille d'accident permettant la prise en charge intégrale des soins

**Par courrier** en envoyant le formulaire de déclaration suivant les modalités précisées dans sa notice

# 02

## COMMENT DÉCLARER UN ACCIDENT DU TRAVAIL EN LIGNE ?

## DEUX PRÉREQUIS

### 1/ Avoir un compte net-entreprises



Pour l'établissement (entreprise)

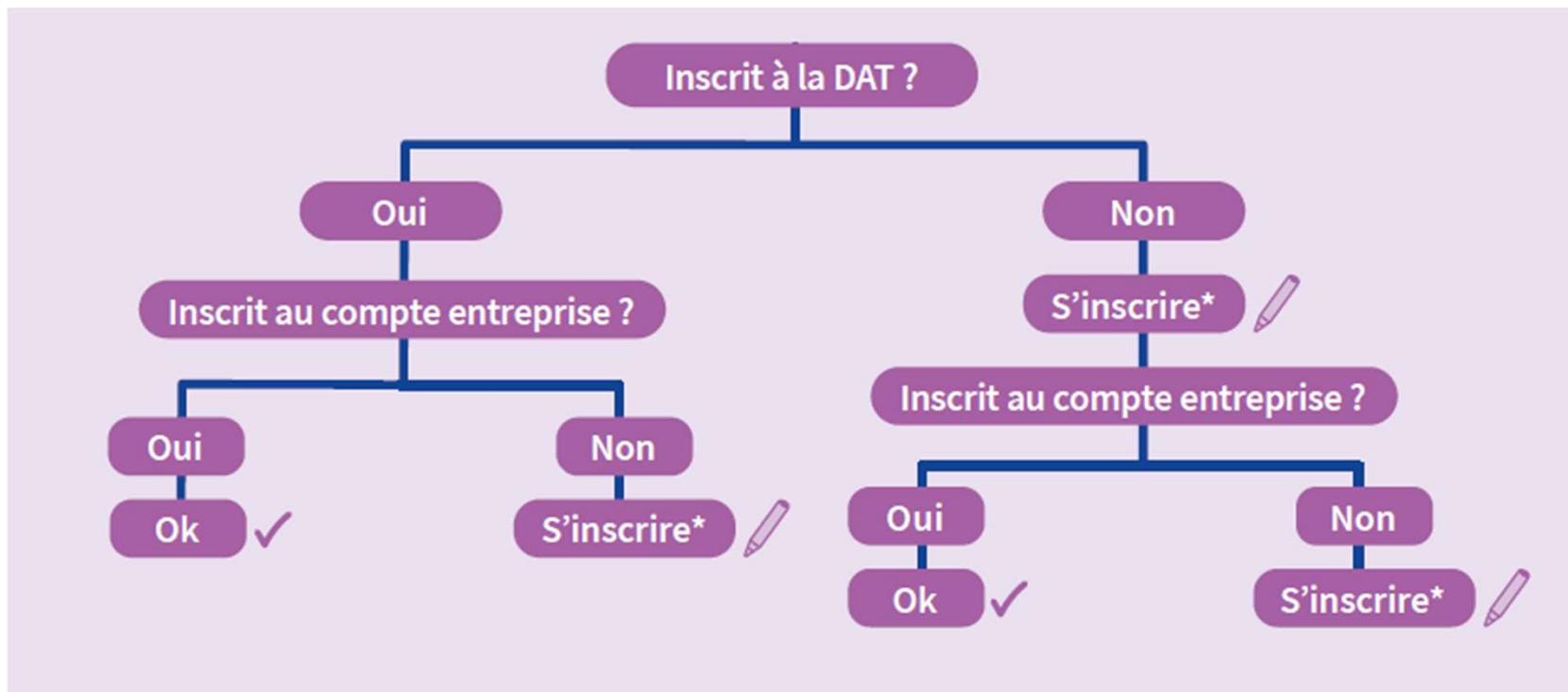


Pour la personne qui réalise la DAT (le déclarant)

### 2/ Etre **habilité** au compte entreprise **et** à la Déclaration en ligne des accidents du travail

**A noter**, seul l'administrateur du compte net-entreprises de l'établissement peut modifier les habilitations.

## POUR LES ADMINISTRATEURS NET-E



*\* Vérifiez en tant qu'administrateur [net.entreprises.fr](http://net.entreprises.fr) vos habilitations DAT et compte entreprise et celles de vos collègues et au besoin modifiez-les. Une fois les inscriptions finalisées, vous accéderez aux services sous 1 jour après la fin de votre inscription. Je me connecte sur mon compte entreprise via [net-entreprises.fr](http://net-entreprises.fr)*

## AUTRES CAS DE FIGURE

### 2 - Je suis déclarant net.entreprises.fr

Je contacte l'administrateur net-entreprises.fr de mon établissement pour qu'il m'ajoute le duo d'habilitations DAT et compte entreprise nécessaire.

### 3 - Je ne suis ni administrateur ni déclarant

Mon entreprise dispose déjà d'habilitations, je contacte mon administrateur.

A défaut, je dois réaliser 3 inscriptions :

1. Net-entreprises.fr
2. Compte entreprise
3. Déclaration accident du travail ou de trajet

Je me connecte sur mon compte entreprise via net-entreprises.fr

# LA DÉCLARATION

Le déclarant a le choix entre :

- Transmettre un flux structuré de déclaration (mode **EDI**)
- Déclarer un accident du travail via un formulaire en ligne (mode **EFI**)

**L'Assurance Maladie** | Compte entreprise  
RISQUES PROFESSIONNELS | Vos démarches maladie et risques professionnels

Jean-Christophe Dupont  
123 456 789 12345

ENTREPRISE | Garages Foch - 123 456 789

ÉTABLISSEMENT | 123 456 789 123 45

Accueil > Déclarer un accident du travail

## DÉCLARER UN ACCIDENT DU TRAVAIL

[Déclarer un accident du travail](#) | [Transmettre un flux structuré de déclarations \(EDI\)](#) | [Ajouter des réserves](#)

**Les obligations de l'employeur**  
L'employeur est tenu, dès qu'il a connaissance d'un accident, de le déclarer sous 48 heures par tout moyen conférant date certaine à sa réception, hors dimanche et jours fériés, à la caisse primaire d'assurance maladie d'affiliation du salarié (CPAM).

**Les réserves de l'employeur sur le caractère professionnel de l'accident**  
L'employeur ne peut refuser de déclarer un accident, même s'il estime qu'il n'a pas de lien avec le travail. Dans ce cas, il peut émettre des réserves motivées sur le caractère professionnel de l'accident, c'est-à-dire contester le fait que l'accident soit survenu par le fait ou à l'occasion du travail. Ces réserves peuvent intervenir soit dès la déclaration, soit dans un délai maximum de 10 jours après l'établissement de la déclaration.

**Remise de la feuille d'accident du travail au salarié**  
L'employeur doit remettre la feuille d'accident du travail au salarié au plus tôt, et de préférence dès la survenance de l'accident. En effet, cette feuille lui permet de bénéficier de la dispense d'avance des frais pour ses soins.

**Les avantages de la DAT en ligne**

- des déclarations plus complètes, rapides et mieux renseignées ;
- pas besoin d'envoyer de lettre recommandée ;
- une possibilité d'éditer directement la feuille d'accident permettant au salarié de bénéficier de la prise en charge des soins ;
- la possibilité de joindre des pièces complémentaires (photos de l'accident, réserves motivées, l'information préalable à la déclaration d'accident du travail d'un intérimaire transmise par l'entreprise utilisatrice...).

[En savoir plus](#)

**L'Assurance Maladie** | Compte entreprise  
RISQUES PROFESSIONNELS | Vos démarches maladie et risques professionnels

Suivez-nous  
[Twitter](#) [LinkedIn](#) [Facebook](#)

Plan de site | Conditions générales d'utilisation | Version 0.0 | Accessibilité : non-conforme

# LA DÉCLARATION EN MODE EFI

Dès que vous entrez dans le formulaire, vous pouvez voir

- le déroulé du formulaire et ses 5 étapes
- la durée estimée (10')
- les éléments nécessaires au remplissage

The screenshot shows the 'Assurance Maladie' website interface for 'Compte entreprise'. The main heading is 'DÉCLARER UN ACCIDENT DU TRAVAIL'. A modal window is open, titled 'Vous êtes sur le point de déclarer un accident du travail'. It indicates a duration of approximately 10 minutes and lists the following 5 steps:

1. Coordonnées de l'entreprise
2. Informations sur la victime
3. Description de l'accident
4. Réserves et pièces jointes
5. Vérification, signature et validation

Below the steps, it states: 'Veillez à avoir en votre possession les informations et documents suivants :'. It provides instructions for salaried employees in interim roles and for temporary work companies. At the bottom of the modal, there is a checkbox 'Ne plus afficher ce message' and a 'Commencer la déclaration' button.

# UNE ERGONOMIE AMELIOREE

- Un fil d'Ariane 
- Des menus déroulants
- Un menu de navigation cliquable propre à chaque étape
- Des champs obligatoires \*, des infobulles ⓘ
- Des boutons pour détailler chaque situation
- Des boutons de fin d'étape

Contenu

- Etablissement de rattachement de la victime
- Code risque
- Adresse de correspondance
- Adresse de l'entreprise utilisatrice

Oui

Non

[Abandonner la déclaration](#)

# L'ÉTAPE ENTREPRISE, QUELQUES ÉLÉMENTS SPÉCIFIQUES

En cas d'habilitation à un Siret dans le compte entreprise mais pas pour le service de déclaration d'accident du travail, le celui-ci s'affiche en grisé avec une mention spécifique dans le menu déroulant.

L'adresse de l'établissement de rattachement de la victime et le code risque sont récupérés via des référentiels de l'Assurance Maladie.

A noter : l'adresse n'est pas modifiable directement dans le service.

Des zones facultatives d'adresse de correspondance et pour l'entreprise utilisatrice sont prévues.

The screenshot shows the 'Compte entreprise' interface for declaring a work accident. The page is titled '1/5 - ENTREPRISE' and includes a progress bar with steps: 1. Entreprise, 2. Victime, 3. Accident, 4. Pièces jointes et réserves, 5. Signature et validation. The main content area is titled 'Etablissement de rattachement de la victime' and contains several form fields: 'SIREN et raison sociale' (1234567890), 'SIRET' (1234567890), 'Code risque' (342ABB), 'Adresse de correspondance' (with a toggle for 'La gestion des accidents du travail est-elle faite à une autre adresse que celle de l'établissement de la victime?'), and 'Adresse de l'entreprise utilisatrice' (with a toggle for 'Faites-vous partie d'une entreprise du secteur de l'intérim?'). A 'Contenu' sidebar on the right lists 'Etablissement de rattachement de la victime', 'Code risque', 'Adresse de correspondance', and 'Adresse de l'entreprise utilisatrice'. The footer includes the Assurance Maladie logo, 'Compte entreprise' text, and various links like 'Plan de site', 'Conditions générales d'utilisation', and 'Accessibilité: non-conforme'.

# ETAPE AJOUT DE PJ ET RESERVES

The screenshot shows the user interface for declaring a work accident. The user is identified as Jean-Christophe Dupont. The current step is '4/5 - PIÈCES JOINTES ET RÉSERVES', which is part of a five-step process: 1. Entreprise, 2. Victime, 3. Accident, 4. Pièces jointes et réserves, and 5. Signature et validation. The 'Pièces jointes' section includes a text box for 'Réserves motivées' and a document upload area with a 'Choisir un document' button. The 'Réserves motivées' section has a text area for providing details. Navigation buttons include 'Abandonner la déclaration', 'Retour à l'étape précédente', and 'Etape suivante : Validation (5/5)'. The footer contains the Assurance Maladie logo, social media links, and site information.

- Cette étape est facultative et peut donc être validée sans aucun remplissage
- Pour les PJ : il existe des contrôles pour le respect des formats, poids, absence de mdp...

## ETAPE FINALE : SIGNATURE ET VALIDATION

Je soussigné(e) Jean Christophe Dupont certifie que les renseignements fournis sont exacts et transmets la présente déclaration à l'Assurance Maladie pour étude. \*

Champ obligatoire

Abandonner la déclaration ←    Retour à l'étape précédente    **Valider et transmettre ma déclaration à l'Assurance Maladie**

**l'Assurance Maladie**    Compte entreprise    Vos démarches maladie et risques professionnels

Suivez-nous

⚠ Un consentement est requis pour valider et transmettre la déclaration    Fermer

Disponibilité : non-conforme



**l'Assurance Maladie**    RISQUES PROFESSIONNELS    Compte entreprise    Vos démarches maladie et risques professionnels    Jean-Christophe Dupont    123 456 789 12345

ENTREPRISE    Garages Foch - 123 456 789

Accueil

Vos salariés

Déclarer un accident du travail et suivre mes déclarations

Saisir une attestation de salaire et accéder aux bordereaux

Gérer les justificatifs d'indemnités journalières

Votre entreprise

Accéder au compte AT/MP

**Accusé de réception**

✓ Votre déclaration d'Accident du Travail n° XXXXXXXXX a bien été transmise à l'Assurance Maladie le 01/01/2022 à 19h00.

Télécharger les documents associés

Vos documents ont été automatiquement téléchargés, vous pouvez les retrouver au format zip dans votre dossier de téléchargement. Vous pouvez aussi les télécharger manuellement si nécessaire.

📄 Cerfa de déclaration    📄 Accusé de réception (ARL)    📄 Feuille d'accident

En cochant cette case, vous confirmez avoir pris connaissance des documents téléchargés. Une fois cette page fermée, vous ne pourrez plus accéder à ces documents.

Champ obligatoire

**Fermer le rapport**

Obtenir de l'assistance

Remise de la feuille d'accident du travail au salarié

L'employeur doit remettre la feuille d'accident du travail au salarié au plus tôt, et de préférence dès la survenue de l'accident. En effet, cette feuille lui permet de bénéficier de la dispense d'avance des frais

L'accusé de réception est ligne est

- Soit téléchargé automatiquement
- Soit téléchargeable manuellement avant de  
16 quitter cette étape.

# LA DÉCLARATION EN MODE EDI

A partir des logiciels certifiés, le fichier produit doit :

- être zippé,
- ne pas dépasser 5 Mo
- ne pas être protégé par un mot de passe

The screenshot shows the 'Compte entreprise' interface for 'l'Assurance Maladie'. The user is logged in as 'Jean-Christophe Dupont'. The main navigation menu includes 'Accueil', 'Vos salariés', and 'Votre entreprise'. The 'Vos salariés' section is expanded, showing options like 'Déclarer un accident du travail et suivre mes déclarations'. The 'Votre entreprise' section is also expanded, showing 'Accéder au compte AT/MP'. The main content area is titled 'ENTREPRISE' and shows 'Garages Foch - 123 456 789'. A dropdown menu for 'ÉTABLISSEMENT' is open, showing 'Sélectionner un N° SIRET'. The main heading is 'TRANSMETTRE UN FLUX STRUCTURÉ DE DÉCLARATIONS (EDI)'. Below this, there is a text box for 'Déposez ici votre fichier contenant votre ou vos Déclaration(s) d'Accident du Travail (DAT) issue(s) de vos logiciels métiers certifiés pour l'échange de flux EDI avec l'Assurance Maladie. Seules les DAT pour les établissements pour lesquels vous êtes habilités sont autorisées. Si l'accident est intervenu en-dehors de l'établissement d'attache de la victime, merci d'indiquer le Siret du lieu de l'accident dans la DAT.' Below this is a link: 'Vous avez la possibilité de rattacher des réserves à chaque DAT durant le délai réglementaire de 10 jours francs à partir du dépôt initial de la DAT concernée. Cliquez pour savoir comment est décompté le délai de 10 jours francs'. There is a section 'Constituer le dépôt' with the text: 'La taille du dépôt ne peut pas dépasser 5 Mo. Dans le cas d'un dépassement, merci de créer un nouveau dépôt. Le fichier doit être au format ZIP et ne doit pas être protégé par un mot de passe.' Below this is a dashed box containing a cloud upload icon and the text 'Placez votre document ici' or 'Choisir un document'. Below the dashed box is a checkbox: 'Je soussigné(e) XXX XXX certifie que les renseignements fournis sont exacts et transmets le fichier joint contenant une ou plusieurs déclarations d'accident du travail à l'Assurance Maladie pour étude. Champ obligatoire'. At the bottom right of the main content area is a button 'Valider et transmettre ma déclaration à l'Assurance Maladie'. The footer contains the 'l'Assurance Maladie' logo, 'Compte entreprise' text, 'Suivez-nous' with social media icons, and a footer with 'Plan de site', 'Conditions générales d'utilisation', 'Version 0.0', and 'Accessibilité : non-conforme'.

## AJOUT DE RÉSERVES MOTIVÉES – COMMENT TROUVER LES DAT ?

- Des déclarations d'accident du travail réalisées et éligibles à l'ajout de réserves (10 jours francs), quel que soit le mode de déclaration
- Les déclarations d'accident du travail pour lesquelles le délai est le plus court apparaissent en 1<sup>er</sup>

Accueil

Vos salariés 

Déclarer un accident du travail et ajouter des réserves

### DÉCLARER UN ACCIDENT DU TRAVAIL

  
Déclarer un accident du travail

  
Transmettre un flux structuré de déclaration (EDI)

  
Ajouter des réserves

### DAT ÉLIGIBLES À L'AJOUT DE RÉSERVES MOTIVÉES

Vous avez la possibilité de rattacher des réserves à une DAT non mortelle durant un délai réglementaire de 10 jours francs à partir de la date de dépôt initiale de la DAT. [Cliquez pour savoir comment est décompté le délai de 10 jours francs](#)

À noter qu'en cas d'accident mortel, vous pouvez joindre vos réserves en ligne uniquement lors du dépôt de la DAT : en effet, le caissier est tenu de procéder à une enquête administrative et vous pourrez ainsi directement transmettre ces éléments à l'enquêteur.

20 lignes Filtrer Rechercher

Numéro de déclaration accident	Nature	Date de dépôt	Date de l'accident	
1 23 45 67 89 012 34	Présumé NON	..//MM/AAAA	..//MM/AAAA	<a href="#">Ajouter des réserves</a> <a href="#">Ajouter/res..//MM/AAAA</a>
1 23 45 67 89 012 34	Présumé NON	..//MM/AAAA	..//MM/AAAA	<a href="#">Ajouter des réserves</a> <a href="#">Ajouter/res..//MM/AAAA</a>

# COMMENT AJOUTER DES RÉSERVES MOTIVÉES ?

The screenshot shows the 'Assurance Maladie' website interface for adding motivated reserves. The user is logged in as 'Jean-Christophe Dupont'. The page title is 'AJOUT DES RÉSERVES MOTIVÉES'. The interface includes a sidebar with navigation options like 'Accueil', 'Mes salaires', and 'Déclarer un accident de travail'. The main content area shows the 'ENTREPRISE' section with a dropdown menu for 'ÉTABLISSEMENT' set to '123 456 789 123 45'. Below this, there is a table with columns for 'Numéro de réserves existantes', 'Statut', 'Date de dépôt', and 'Date de l'accident'. The table contains one row with the value '1 23 45 67 890 123 45'. There is a section for 'Visualiser la déclaration d'accident de travail' with a 'Format pdf' dropdown and a 'Télécharger la DAT initiale (Carte)' button. The 'Réserves motivées' section contains a text input field for 'Réserves motivées' and a 'Choisir un document' button for uploading files. The page footer includes 'Abandonner le dépôt' and 'Valider l'ajout de réserves' buttons.

- Il est possible de visualiser la DAT initiale, les réserves déjà formulées et d'éventuelles PJ
- Il est possible de télécharger des pièces. Leur format sera contrôlé avant validation et envoi



**l'Assurance  
Maladie**

Agir ensemble, protéger chacun



**Infos pratiques**

### **Inscription & Hotline Net-Entreprises**

0820 000 516

[Net-entreprises.fr](http://Net-entreprises.fr)

[Net-entreprises.custhelp.com](http://Net-entreprises.custhelp.com)

### **La plateforme Employeurs**

3679 (choix 1 ou 2)

[www.ameli.fr/entreprise](http://www.ameli.fr/entreprise)

### **Conseiller employeur CPAM 16**

Dépôt Doc / Assistance - Anthony  
MERIGEAULT

<https://webinaires.cpam16.fr/>

<https://cpam16.depotdoc.fr/>

**Suivez-nous sur LINKEDIN &  
TWITTER !**

[La Newsletter Entreprise](#)